

Des repères pour la 5^{ème} et la 4^{ème}

Ce qui change :

- Le début d'une réflexion sur ton projet personnel, la poursuite de ta formation
- Des matières en plus
- La possibilité de t'inscrire à deux nouvelles activités le mercredi après midi

Ce qui ne change pas

- Le bien vivre au collège.

Les options, ça sert à quoi ?

- Le latin : une option ouverte à tous
- La chorale.

Que tu sois en difficulté ou que tu aies envie d'avancer plus vite

- L'aide et les conseils de ton professeur principal
- L'accompagnement personnalisé (AP)
- L'accompagnement éducatif (AE)
- L'aménagement des parcours scolaires
- Les heures d'étude
- Les heures de permanence
- Le travail au CDI
- Les personnels de l'établissement à ton écoute.

Tes parents et ta scolarité.

Ta place et ton rôle dans ton collège.

L'évaluation

- Les notes du contrôle en cours de formation
- Le livret personnel de compétences
- L'enseignement d'histoire des arts.

L'environnement numérique de travail du collège (ENT)

L'Association sportive

Le Foyer socio-éducatif

La restauration scolaire

Teste tes connaissances

Pour nous contacter.

Ce qui change

En 6^{ème}, tu as consolidé tes acquis et tu t'es doté de méthodes de travail.

En 5^{ème} et en 4^{ème}, tu vas approfondir tes connaissances et tes savoirs-faire. S'ajoutent peu à peu les notions abstraites, l'argumentation, la rédaction.

Ces deux années sont déterminantes pour la suite de ta scolarité. Elles correspondent à de nouveaux apprentissages et les exigences méthodologiques se renforcent.

Tu vas aussi t'interroger plus souvent sur le sens du travail que les enseignants te demandent. Il te sera demandé d'être plus autonome et le temps que tu passes pour réaliser ton travail personnel sera plus important.

Tes centres d'intérêt vont peu à peu se déterminer et tu les travailleras avec ton professeur principal et la conseillère d'orientation psychologue notamment dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) qui débute dès la 5^{ème}.

En effet, l'éducation à l'orientation débute en cinquième. Tu pourras peu à peu effectuer des choix pertinents au cours de tes études et bien au-delà dans ta vie professionnelle.

Il s'agit pour nous mais aussi pour tes parents d'éveiller ta curiosité et de t'aider à prendre conscience de tes capacités qui ne se résument pas uniquement au champ scolaire.

**Comprendre ces enjeux, c'est comprendre pourquoi tu es au collège
et construire une image positive de toi-même.**



Des matières en plus

Enseignements obligatoires – semaine – en 5^{ème} et en 4^{ème}

5E

Enseignements	Horaire-élève Enseignements communs
Français	4 h
Mathématiques	3 h 30
Première langue vivante étrangère	3 h
Deuxième langue vivante	- 2 h uniquement dans le PDD
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie - Technologie	1 h 30 1 h 30 1 h 30
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale	1 h 1 h
Éducation physique et sportive	3 h
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

4E

Enseignements	Horaire-élève Enseignements communs
Français	4 h
Mathématiques	3 h 30
Première langue vivante étrangère	3 h
Deuxième langue vivante	3 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie - Technologie	1 h 30 1 h 30 1 h 30
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale	1 h 1 h
Éducation physique et sportive	3 h
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

Ce qui ne change pas

1. Le bien vivre ensemble au collège

Les règles de vie commune qui comprennent les règles de politesse et de civilité sont les mêmes ici comme ailleurs.

- Le respect des personnes, des bâtiments, du matériel qui est mis à ta disposition pour travailler correctement conditionne la réussite de ta scolarité.
- Se respecter soi-même, c'est respecter les autres : tu dois avoir une bonne hygiène, une bonne alimentation et une tenue correcte pour te sentir bien, pour garder la forme.
- Les rituels avant d'entrer en cours sont toujours de mise. La sonnerie retentit. On se met en rang. On fait la distinction entre la récréation et la concentration nécessaire qui te permettra d'être efficace en cours. Lors des intercourrs, on se déplace dans le calme. Lorsque l'on se rend dans les étages en utilisant les escaliers, on prête une attention particulière. Par exemple : le cartable est-il bien installé sur tes deux épaules. En effet, en le maintenant que d'un côté et étant donné que tu es rarement seul à utiliser les escaliers, ce sac peut par inadvertance blesser un de tes camarades ou un personnel de l'établissement.
- Lorsque tu ne respectes pas le règlement intérieur, tout adulte de l'établissement a le droit d'intervenir.

2. Etre élève

- Les **horaires d'entrée et de sortie du collège** sont inscrits dans le règlement intérieur. Lorsque tu as été absent du collège, il t'appartient de te rendre au service Vie scolaire pour montrer ton mot d'absence signé par tes parents.
- Les **horaires de cours** sont notés dans ton emploi du temps. Tu ne peux les ignorer.
- Tu dois toujours porter sur toi **ton carnet de correspondance** parce qu'il constitue un lien entre le collège et ta famille. Il est en quelque sorte ta carte d'identité au collège.
- La nécessité d'**avoir ton matériel** chaque jour à chaque heure de cours.
- **Faire ses devoirs et apprendre ses leçons** même lorsque tu n'as pas d'évaluation ou de contrôle le lendemain. Tu dois acquérir peu à peu de l'autonomie.
- **T'avancer dans ton travail** et ne pas attendre la veille ou le jour même pour le faire.



3. Les efforts sont toujours récompensés

- Si tu as un comportement respectueux, tu as déjà tout gagné.
- Si tu participes avec attention en cours, si ton travail est fait sérieusement, c'est un point supplémentaire.
- Si malgré tes difficultés dans l'une ou l'autre matière, tu fais preuve d'efforts continus, cela se remarquera très rapidement et les appréciations des enseignants mentionneront ton désir de tout mettre en oeuvre pour réussir ta scolarité.

Les options, ça sert à quoi ?

Le latin (pour cette option, il convient d'appeler le chef d'établissement avant fin juin).

Débutants ou non, les élèves qui choisissent l'option latin sont capables de faire un choix personnel et de l'assumer pendant leur scolarité. Choisir le latin c'est valoriser ton parcours. Le latin constitue un atout pour la scolarité au collège mais aussi ensuite au lycée. C'est un bonus en fin de troisième et pour ton dossier scolaire. Cette langue ancienne offre des connaissances très utiles dans toutes les matières.



Choisir le latin c'est aussi faire des activités variées, découvrir la civilisation, l'histoire, la mythologie.

La chorale

La chorale est réservée aux collégiens de toutes les classes qui ont envie de chanter et de donner un concert à la fin de l'année scolaire soit lors des journées Portes ouvertes ou lors de tout événement qui se déroule au collège.

Si tu aimes chanter, il te suffit de cocher l'option «chorale » lors de ton inscription ou ta réinscription au collège. Cette inscription vaut pour l'année scolaire entière.

Si tu as oublié de le faire, rends-toi au bureau de la Vie scolaire pour que l'on te mette dans la liste des élèves ayant choisi l'option dès septembre.

La chorale répète une heure par semaine au sein de l'établissement et est placée sous la houlette du professeur d'éducation musicale.

Aucune compétence musicale particulière n'est demandée pour s'inscrire à cette option.

Que tu sois en difficulté et/ou que tu aies envie d'avancer plus vite, cette page te concerne

Ton professeur principal est ton premier interlocuteur lorsque ... par exemple

- tu ne comprends pas ce que l'on te demande.
- tu veux apprendre à t'organiser car tu t'en sors difficilement.
- Tu n'as pas eu les documents de travail parce que tu étais malade.
- Tu voudrais utiliser l'environnement numérique de travail (ENT) pour consulter le cahier de textes et te tenir à jour ou t'avancer dans tes leçons et devoirs.
- tu souhaiterais progresser en travaillant davantage.
- tu trouves le rythme trop lent et tu as envie d'apprendre plus de choses.
- tu ne te sens pas bien dans ta classe,

1. L'accompagnement personnalisé : un tuteur pour t'aider ou pour aider

Tu as la possibilité de te faire aider ou conseiller par un élève tuteur. Pour ce faire, dès la mise en place du dispositif, tu peux t'inscrire au Bureau de la Vie scolaire et faire le choix d'être « tutoré » ou « tuteur ». Nous parlons alors de « tutorat entre pairs ». Une fois les binômes choisis, va à la rencontre de l'élève avec qui tu formes un duo et voyez ensemble les modalités de travail que vous allez mettre ensemble pour progresser. Tu peux demander aussi à ce que le tuteur soit un adulte de l'établissement.



2. L'accompagnement éducatif : des personnels compétents

En fonction de la disponibilité des personnels et des emplois du temps des élèves, des modules peuvent être mis en place hors temps scolaire, généralement, en fin de demi-journée. La liste de ces modules, s'ils se mettent place, sera diffusée en septembre.

3. L'aménagement du parcours de l'élève

Tu n'es pas trop motivé pour le scolaire, tu as un comportement honorable, tu as envie de découvrir des métiers, des formations en lycée professionnel parce que tu veux t'orienter très vite vers l'apprentissage ou en bac professionnel. Le chef d'établissement peut décider d'adapter ton emploi du temps pour le faire correspondre à ton projet personnel et professionnel. Pour cela, il est nécessaire d'une part que tu en parles à ton professeur principal puis au Conseiller d'OrientatIon Psychologue qui fera le point sur tes centres d'intérêt. Le chef d'établissement s'entretient ensuite avec tes parents et toi-même pour lister les possibilités des parcours qui sont adaptés à tes besoins.

4. Les heures d'étude et de permanence : profitez de ce temps

Très présents auprès des élèves, les surveillants peuvent répondre à tes questions d'organisation dans ton travail, de méthodologie. Pendant les heures d'études, tu peux leur demander de l'aide. Les heures d'étude sont des heures d'aide aux devoirs et aux leçons.

5. Les personnels du CDI : des spécialistes de l'information

Tu as besoin de rechercher des fiches méthodes, de réviser une leçon en particulier ou de faire des exercices exigeant des ressources documentaires spécifiques, demande aux personnels du CDI de te prêter les documents dont tu as besoin. Un magazine à lire, un livre à emprunter, un site web à consulter,

accéder à l'ENT, tout ceci peut se faire à la pause méridienne, pendant les créneaux réservés à ta classe, pendant les récréations. Par contre, faire des recherches documentaires pour un exposé ou tout autre travail demandé par tes enseignants, cela prend beaucoup plus de temps. Il faudra anticiper et donc prévoir plusieurs heures au CDI. Alors ne t'y prends pas au dernier moment :)

6. Tout adulte de l'établissement est à ton écoute.

Chacun a une fonction dans l'établissement. *Ex : l'agent d'entretien agit pour que les salles de cours soient propres et agréables ; l'infirmière écoute, soigne les petits bobos des élèves ; les AED gèrent l'absentéisme, les retards des élèves et veille aussi à ton bien être ; la conseillère d'orientation psychologue travaille avec toi et tes parents sur ton projet professionnel, le chef cuisinier assure la qualité des repas etc. Si tu es curieux et si cela t'intéresse, rien ne t'empêche d'aller questionner les personnels de l'établissement pour connaître leurs missions, leurs tâches.*



Tes parents et ta scolarité

La visite de pré-rentrée

Elle peut se faire lors de la journée Portes Ouvertes du collège, lors de l'inscription ou de la réinscription au collège. Tu es nouveau et peu rassuré ? N'hésite pas à demander une visite du collège et de ses services lors de ta première journée au collège.

Les rendez-vous parents / professeur principal

Très souvent, ils ont pour objectifs d'échanger sur le suivi de ta scolarité, ton projet personnel. Ils peuvent être pris à l'initiative de tes parents, de l'équipe éducative, de toi-même.

Tes parents utilisent alors le carnet de liaison pour solliciter le professeur principal et fixer avec lui les jour et horaires du rendez-vous. Tes parents peuvent aussi utiliser l'ENT pour demander un entretien avec ton professeur principal.

Les réunions parents / professeurs

Un autre rendez-vous est organisé à la fin de chaque trimestre lors de la remise des bulletins. Ce moment permet de **rencontrer individuellement les différents enseignants**. Cette réunion est l'occasion de faire mutuellement connaissance et d'**effectuer un point rapide sur ton attitude et tes compétences**. Si tes parents souhaitent avoir une conversation plus approfondie avec un enseignant, il sera nécessaire de prendre rendez-vous en utilisant la partie « informations » du carnet de correspondance.

Les rencontres avec les acteurs de santé et du social de l'établissement

Les jours et horaires de présence de l'infirmière scolaire et de l'assistante sociale sont indiqués dans ton carnet de correspondance en début d'année scolaire. Tes parents peuvent appeler pour prendre rendez-vous si besoin. Tu peux aussi t'y rendre personnellement mais pas pendant les cours.

Les entretiens avec le Conseiller d'orientation psychologue (COP)

Le COP travaille avec les professeurs principaux et le chef d'établissement autour des projets d'orientation de chaque élève.

Les jours et horaires de présence du COP sont indiqués dans ton carnet de correspondance en début d'année scolaire. Tes parents peuvent appeler pour prendre rendez-vous.

Il t'est fortement conseillé de rencontrer le COP au moins une à deux fois dans l'année en t'inscrivant dans le cahier de rendez-vous disponible auprès de la CPE.

Les entretiens avec le chef d'établissement

La Principale se tient à disposition pour recevoir tes parents. Il est préférable de téléphoner au secrétariat pour prendre un rendez-vous. Le chef d'établissement sera amené régulièrement à les convier à un entretien pour faire le point sur ta scolarité ou à tous moments opportuns.

En lien avec le professeur principal mais aussi avec l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique, il suit avec attention ta scolarité et porte un intérêt particulier à ce que tu te sentes bien au collège.



Tes parents et ta scolarité (suite)

Quelques idées pour permettre à tes parents de t'accompagner dans ton travail scolaire et ce quelque soit ton niveau de classe ou ton niveau scolaire. Lis bien ce qui suit et parles-en avec eux !

CONSEILS POUR ORGANISER SON TRAVAIL À LA MAISON

Outils ?

- Cahier de texte ou agenda
- Emploi du temps.
- Livres et cahiers des matières concernées, dictionnaire(s), cahier de brouillon.

Où travailler ?

- Dans sa chambre sur un bureau.
- Dans la salle à manger ou la cuisine sur une table.
- Mais dans un lieu calme et bien éclairé, sans radio ni télévision allumées, ni baladeur, ni téléphone portable.

Comment savoir ce que l'on a à faire ?

- En regardant son cahier de textes à la date du lendemain dans un premier temps et de la semaine, si on a peu de travail.
- En regardant son emploi du temps si le lendemain il y a une matière qui ne figure pas dans le cahier de textes, il faut voir ou revoir la dernière leçon qui a été faite.

Quand travailler ?

- Le soir en rentrant du collège après une pause d'un quart d'heure et un goûter.
- Le mercredi après midi et le week-end pour s'avancer avec les devoirs ou les contrôles qui sont donnés une semaine à l'avance.
- Ne jamais attendre le dernier moment pour éviter d'être surchargé et de mal faire son travail.
- Ne pas travailler après 21 h, éviter de regarder la télévision : un élève a besoin d'un minimum de 8 à 10 heures de sommeil pour être en forme le lendemain et être attentif en classe.

Comment travailler ?

- Chaque soir avant de se mettre au travail à faire pour le lendemain, relire les cours de la journée. Cette lecture a pour effet de fixer dans la mémoire ce qui a été enregistré dans la journée et facilitera l'apprentissage des leçons deux ou trois jours voire une semaine après.
- Lire attentivement les énoncés des exercices, revoir la leçon qui correspond à l'exercice et réfléchir avant de décider qu'on ne sait pas faire. Selon la difficulté, il faudra en moyenne un quart d'heure par exercice.
- Pour les leçons, faire une première lecture attentive en notant sur un cahier de brouillon les mots importants, ce qui permettra de vérifier que la leçon est sue et apprendre l'orthographe des mots nouveaux (ne pas hésiter à les écrire plusieurs fois s'ils sont compliqués). Faire l'effort de la mémorisation en se concentrant. Si l'on a des difficultés à retenir un texte, on peut le recopier une ou plusieurs fois, cela va aider la mémoire à fonctionner.
- Quand on pense savoir sa leçon, on doit être capable de la réciter pas forcément par cœur, mais on doit savoir expliquer les mots importants que l'on a relevés au cours de la première lecture. Il faut surtout comprendre le sens de ce que tu lis, de ce que tu apprends.

Après avoir travaillé ?

- Faire vérifier son travail par un adulte ou un aîné, réciter les leçons.
- Si le travail est bien fait, le rayer dans son cahier de textes, cela permet de voir plus clairement ce qu'il reste à faire.
- Faire son cartable pour le lendemain afin de ne rien oublier.
- Si au cours de l'apprentissage de la leçon, on s'aperçoit qu'une notion n'a pas été comprise, demander une explication supplémentaire au professeur dès le début du cours suivant, demander à ton tuteur si tu en as un dans l'établissement.



Ta place et ton rôle dans ton collège

Au collège, chaque classe a des délégués de classe. Ils sont les porte-paroles de tous les élèves auprès des enseignants et des autres adultes de l'établissement. **Pour remplir une fonction de délégué(e), il faut être motivé(e), accepté d'être assidu(e) aux différentes réunions, avoir un comportement tout à fait correct au sein de l'établissement. Sans être un modèle, l'élève délégué(e) ne peut prétendre représenter sa classe tout en étant un élément perturbateur et peu respectueux des règles de vie du collège.**

Deux délégués des élèves sont élus dans chaque classe au début de l'année scolaire en début d'année scolaire.

Ce délégué, ce peut être Toi !

Rôle des délégués

Ils ont plusieurs responsabilités :

- ils **représentent les élèves** de leur classe.
- ils sont des **médiateurs** entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves.

Dans chaque classe, les deux délégués participent au **conseil de classe**. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève.

Au **conseil d'administration**, les délégués élèves élus par leurs pairs (*ensemble des délégués élèves de l'établissement*) rapportent les avis et les propositions des autres élèves sur le fonctionnement de l'établissement.

Élections des délégués

Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin uninominal à deux tours **dans chaque classe**, avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire. Si deux candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus jeune candidat est déclaré élu. Dans les établissements comportant un internat, les internes élisent leurs propres représentants.

Tous les élèves sont électeurs et éligibles.

Les délégués de classe élisent ensuite parmi eux les représentants des élèves au **conseil d'administration**, au scrutin uninominal à un tour.

Seuls les élèves à partir de la cinquième peuvent être candidats.



L'évaluation

Comme pour la 6ème, l'évaluation de tes compétences et connaissances tient compte de différents éléments.

- **Les notes du Contrôle Continue en Formation (CCF)**

L'évaluation quotidienne des élèves par l'enseignant prend la forme d'interrogations/évaluations – ponctuelles ou hebdomadaires, ou en fonction des bilans de séquences - orales ou écrites.

Elle peut porter sur toutes les disciplines enseignées et donner lieu à une notation. Les notes obtenues par l'élève sont reporté ne seront plus reportées sur le carnet de correspondance. Elles apparaissent sur l'ENT et sur le bulletin trimestriel, et diffusées aux parents. Les bulletins trimestriels et tous les documents portant sur ta scolarité sont réunis dans un dossier intitulé « dossier scolaire ou dossier administratif de l'élève ». Ce dossier te suit tout au long de ta scolarité : de l'école primaire jusqu'à la fin du lycée.

- **Le livret personnel de compétences (LPC)**

Le livret personnel de compétences atteste l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans). Le livret contribue à l'évaluation des élèves, comme le bulletin scolaire. Il inclut aussi les attestations délivrées au cours de la scolarité obligatoire :

- attestations de sécurité routière premier et second niveaux ;
- certificat « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- niveau A2 en langue ;
- attestation Brevet informatique (B2I).

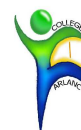
En fin de 3e ou de ta scolarité obligatoire, une attestation t'est remise. Si les compétences ne sont pas acquises, un livret est délivré.

.....

**Le DNB ne peut être délivré en fin de troisième
si les compétences du socle ne sont pas validées.**

Des grilles de référence présentent les éléments du socle exigibles en fin de collège. Elles donnent aussi des indications d'évaluation pour chacune des sept compétences. Tu peux les consulter en te connectant sur le site eduscol.gouv.fr

L'évaluation des acquis des élèves se réalise progressivement, de la sixième à la troisième, dans chaque discipline. Les connaissances et compétences du socle commun non validées à l'issue du collège sont à nouveau évaluées dans la voie de formation choisie, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.





Le nouvel ENT (environnement numérique de travail)



Tu auras la possibilité d'utiliser l'Environnement numérique de travail du Collège. Ton professeur principal te communiquera ton login et ton mot de passe pour te connecter du collège, de chez toi, mais aussi de n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

Sur l'ENT, tu trouveras :

- Le cahier de textes numérique de ta classe
- Ton emploi du temps
- Des dictionnaires en ligne
- Des informations, des actualités sur le collège
- Les projets (sorties, voyages etc.)
- Tu pourras communiquer avec tes enseignants
- Des informations sur les stages / séquences professionnelles
- Des références pour l'orientation
- Tu pourras avoir ton espace personnel
- Les menus de la restauration scolaire
- Différentes dates importantes : conseils de classe etc.

L'ENT est aussi consultable par tes parents qui recevront leurs données de connexion courant octobre. N'ayant pas le même profil et donc des droits supplémentaires, ils pourront consulter tes absences et tes retards, tes résultats scolaires et recevoir des informations qui leur sont particulièrement destinées.

L'association sportive

L'Association Sportive, régulièrement appelée AS, est une association du collège qui permet aux collégiens de faire du sport avec les professeurs d'Education Physique et Sportive (EPS). Le principe est de proposer à tous les élèves une sorte de « club » dans lequel on peut choisir une activité sportive.

Etais-tu inscrit cette année ? Si oui tu sais comment cela se passe.

Entraînements et compétitions ont lieu le mercredi après midi à partir de 12 h 30.

Pour la restauration, le mercredi, tu apportes ton repas. Tu peux le faire réchauffer en salle de pause et le prendre en salle d'étude.

Tu ne peux quitter l'établissement pour prendre ton repas à l'extérieur que si ton responsable légal le précise dans le carnet de correspondance et ce pour chaque mercredi ou sur un terme plus long.

Le professeur d'EPS propose plusieurs activités dont la liste est généralement fournie en début d'année scolaire.

Pour pouvoir assurer ses adhérents et contribuer à la vie de l'association (matériel, transports ...), l'inscription nécessite plusieurs documents :

1. Une autorisation parentale
2. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité choisie
3. Deux photos d'identité
4. Une cotisation dont la somme sera fixée en début d'année scolaire et l'assurance annuelle.

Le foyer socio-éducatif

Le foyer socio-éducatif est une association du type loi 1901 qui s'organise avec un

président, un trésorier et son adjoint, un secrétaire et son adjoint, et d'un nombre d'adhérents. C'est donc l'ensemble de ces personnes (adultes et enfants) qui le font fonctionner en prenant les décisions ensemble. Tu peux t'adresser à Mme Partel pour avoir plus de précisions sur le fonctionnement du FSE et les activités proposées.

Le restaurant scolaire

Ouvert tous les jours sauf le mercredi midi, le chef cuisinier prépare des repas équilibrés et faits maison. Tu peux manger en t'inscrivant à l'année – tu es alors demi-pensionnaire ou DP - ou prendre des tickets en fonction de tes besoins – tu as un statut d'externe -. Cette année scolaire 2014/2015, nous allons travailler à la réduction des déchets alimentaires à travers la prévention du gaspillage alimentaire.



Teste ce que tu as retenu des pages qui précèdent



....
sans tricher stp !

- Si j'ai un problème pour faire mes devoirs, j'ai la possibilité d'aller voir :

Plusieurs réponses possibles :

Les surveillants	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le professeur principal	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le standardiste	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Mon tuteur	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Mes parents	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

- Je me suis blessée en EPS, je vais le signaler :

Plusieurs réponses possibles :

Au professeur d'EPS	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
A la Principale	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
A la secrétaire	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
A l'infirmière	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

- Je souhaite travailler sur mon projet professionnel

Dans quel ordre, procèdes-tu ? Indique de 1 à 4 le chemin à parcourir

Je prends un rendez-vous avec la COP

J'en parle au chef d'établissement

J'en parle à mes parents

Je vois avec mon professeur principal

- Peux-tu citer les aides scolaires qui te sont proposées au collège ?

Pour t'aider, j'indique les premières lettres

L'ac.....

L'ac.....

Le s.....

L'al.....

Les P.....

L'.....

collège
J. A. Senèze



académie
Clermont-Ferrand

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Jean-Auguste Senèze
47 route nationale
63220 Arlanc

Tél du standard : 04 73 95 00 94

Mel de l'établissement : ce.0630006p@ac-clermont.fr